INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 13 février 2023**

**INFOS MACRO**

* Les marchés actions européens ont progressé sur fond de stabilisation des taux longs, la veille de la publication des chiffres de l'inflation aux Etats-Unis. L’indice CAC 40 a gagné 1,12% à 7 208,59 points et l’EuroStoxx50 a progressé de 1,09% à 4 243,57 points. La semaine a aussi débuté sur une note positive aux Etats-Unis, avec un Dow Jones en progression de 0,93% vers 17h30.
* Les investisseurs attendent les chiffres de l'inflation aux Etats-Unis pour janvier, qui seront publiés demain. Il s'agit du plus important rendez-vous économique de la semaine. Les économistes anticipent en moyenne un ralentissement de l'inflation à 6,2% en janvier après 6,5% en décembre. Hors les éléments volatils que sont l'énergie et l'alimentation, les prix à la consommation sont anticipés en progression de 5,5% après une hausse de 5,7% en décembre.
* Après s'être redressés en fin de semaine dernière, les taux longs se sont stabilisés, avec un rendement des bons du Trésor américain à dix ans à 3,727%. Cette stabilisation a permis aux valeurs technologiques de repartir de l'avant.
* En Europe et en France, le secteur de la défense a été recherché en raison des tensions géopolitiques. En Amérique du nord, plusieurs objets non identifiés ont été abattus par la chasse américaine au cours du week-end après l'affaire du ballon chinois, la semaine dernière.
* Bruno Le Maire, ministre de l’Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics, annoncent le prolongement d’un mois supplémentaire pour effectuer la demande de l’indemnité carburant de 100 euros sur impots.gouv.fr. L’aide de 100 euros est l’équivalent d’une remise de plus de 10 centimes par litre pendant un an pour un automobiliste moyen (12 200 km par an avec un véhicule consommant 6,5L/100km). Au total, le nombre d'indemnités versées ou en cours de versement est de 3,3 millions.

5,17 millions de demandes ont déjà été effectuées depuis le formulaire en ligne sur le site impots.gouv.fr. Un petit nombre de paiements sont en attente du fait de l'absence de RIB du bénéficiaire.

Le temps de traitement entre le remplissage du formulaire et le versement de l'indemnité est en moyenne entre 10 et 14 jours.

* Le New York Department of Financial Services a ordonné à Paxos de cesser d’émettre le BUSB, le stablecoin de la plateforme d’échange de crypto-monnaies, Binance. Le régulateur financier de la région de New York a pris cette décision du fait « de plusieurs problèmes non résolus liés à la surveillance par Paxos de sa relation avec Binance en ce qui concerne les BUSD émis par Paxos ». En attendant Paxos est tenu d'échanger ses jetons BUSD contre des dollars américains à un taux de change de un pour un.

Sur le coinmarketcap.com, le BUSD s'effrite de 0,13% à 0,9989 dollar alors qu'il évoluait de part et d'autre de 1 dollar auparavant.

De son côté, Paxos a indiqué qu'elle allait cesser d'émettre le BUSB à partir du 21 février et qu'elle aller mettre un terme à sa relation avec Binance en ce qui concerne le BUSD.

" Tous les jetons BUSD émis par Paxos Trust ont été et seront toujours garantis à hauteur de 1 pour 1 par des réserves libellées en dollars américains, entièrement ségréguées et détenues dans des comptes à l'abri de faillite ", a souligné la société.

La Securities and Exchange Commission a fait savoir à Paxos qu'elle envisageait de poursuivre la société pour violation des lois sur la protection des investisseurs, avait rapporté précédemment le Wall Street Journal. Le gendarme de la Bourse allègue que BUSD est un titre (security) non enregistré, affirment des sources proches du dossier. Or tout titre doit être enregistré auprès de la SEC avant de pouvoir être vendus au public.

L'annonce du New York Department of Financial Services est le dernier épisode en date de l'intensification de la surveillance des sociétés de crypto-monnaies par les régulateurs américains depuis le début de l'année.

Elle a entraîné un nouvel accès de faiblesse des crypto-monnaies en dépit de l'appétence pour le risque des investisseurs. Le bitcoin perd 0,57% à 21 615 dollars et l'Ethereum, 2% à 1 481 dollars.

* « Au 31 janvier 2023, la France comptait 85 284 points de recharge ouverts au public », ce qui correspond à une augmentation de 57 % de leur nombre en un an : c’est ce qu’annoncent l’Avere (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique) et le Ministère de la Transition énergétique dans leur « Baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public » diffusé ce jour. Le taux de disponibilité moyen d’un point de recharge s’établit à 85%. Ces infrastructures sont installées à 36% dans les commerces, à 35% dans les parkings et à 24% sur la voirie.

On compte ainsi 127 points de recharge pour 100 00 habitants. En janvier 2023, 1 point de recharge comptabilisait en moyenne un autour de 14,5 sessions de recharge sur le mois.

" 2023 sera l'année où nous atteindrons la barre symbolique des 100 000 points de recharge publics " déclare Clément Molizon, délégué général de l'Avere-France. " La dynamique doit toutefois se maintenir et s'intensifier, avec comme souci l'amélioration constante de la qualité de service et l'expérience utilisateur.".

* 95% des entreprises estiment que l'arrêt progressif du " quoi qu'il en coûte ", cumulé aux effets des différentes crises (post covid-19, Ukraine, hausse du coût des matières premières et de l’énergie), entraînera une augmentation du nombre de dépôts de bilan de leurs clients, selon une enquête de l’Ifop pour le cabinet ARC, spécialiste du recouvrement de créances. Cette augmentation sera " extrêmement importante " pour 39% des sondés.

L'enquête menée entre le 11 et le 26 janvier 2023 auprès de 200 entreprises de 50 salariés et plus a fait l'objet d'un article du " Journal du dimanche " publié hier. Denis Bossé, président du cabinet ARC, précise au journal qu'entre 100 000 et 200 000 entreprises seraient en péril " particulièrement dans le BTP, l'hôtellerie et la restauration en région " ainsi que dans l'habillement. Selon lui cependant " 290 000 entreprises sont sorties du marché sans laisser d'ardoise en 2022 ", tandis que les créations d'entreprises dépassaient le million.

L'enquête ajoute que 80% des entreprises interrogées " ne prévoient pas de croissance de leur activité au premier semestre 2023 ", soit une augmentation de 10 points par rapport à il y a 6 mois, et que 13% d'entre elles en anticipent même le recul.

65% des entreprises se sont déclarées pessimistes voire très pessimistes quant à l'évolution du climat économique français au cours des 6 prochains mois, alors que le coût de l'énergie (30%) et l'inflation (32%) sont les principales difficultés qu'elles rencontrent.

**SOCIETES**

* Thales et Dassault Aviation ont ainsi fini parmi les plus fortes hausses de l'indice SBF 120.
* Sanofi a pour part affiché la troisième plus forte baisse du CAC 40 à la suite de l'annonce du départ de son Responsable Monde R&D. Orpea a fait des montagnes russes après avoir annoncé que le risque de manque de liquidité était repoussé à la fin du deuxième trimestre. L'action a fini à la dernière place du SBF 120.
* De plus forte hausse du SBF 120 ce matin à la suite de la publication de ses revenus 2022, Orpea a terminé comme la plus forte baisse de l’indice, reculant de 16,30% à 3,06 euros. Au plus haut de la matinée, l’action du spécialiste de la dépendance avait atteint 5,08 euros. Orpea considère désormais que le risque de manque de liquidité est repoussé à la fin du deuxième trimestre 2023. La société justifie cette évaluation par sa position de trésorerie au 31 décembre 2022, incluant le tirage de la Tranche A4 de 200 millions d'euros.

Cette position de trésorerie prend également en compte la suspension au 1er décembre 2022 des remboursements de dette non sécurisée d'Orpea SA mise en œuvre dans le cadre de la conciliation en cours.

En fin d'année, elles est ainsi estimée à 856 millions d'euros (chiffre non audité), soit un niveau supérieur à la prévision de 350 millions d'euros indiquée dans le communiqué du Plan de refondation du 15 novembre, tandis que la dette financière brute est estimée quant à elle à 9,7 milliards d'euros (chiffre non audité) à fin décembre 2022.

La forte hausse du titre constatée en début de matinée pouvait cependant étonner car le communiqué rappelle dès son introduction que la mise en œuvre des augmentations de capital envisagées dans le cadre de la restructuration financière lancée par la CDC " entraînera une dilution massive pour les actionnaires existants ". Ces augmentations " feraient ressortir des prix d'émission significativement inférieurs au cours de bourse actuel de l'action Orpea et une valeur unitaire théorique des actions après opérations inférieure à 0,20 euro ".

Le chiffre d'affaires a augmenté de 7,7%, dont +5,7% en organique, au quatrième trimestre à 1,2 milliard. Sur l'année, le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 8,9% à 4,681 milliards d'euros. La croissance interne est ressortie à 5,5%. Le chiffre d'affaires réalisé en France a enregistré une croissance de 2,1% (dont une progression de 1,9% en organique). Il reste sensiblement pénalisé par le contexte de crise affectant les maisons de retraite du groupe.

Les autres zones géographiques se caractérisent par des taux de croissance élevés, essentiellement de nature organique, grâce au redressement de l'activité lié à la sortie progressive de la crise sanitaire, à la montée en puissance d'établissements nouvellement ouverts et à des revalorisations tarifaires intervenues au cours du deuxième semestre dans certains pays (notamment en Allemagne et en Belgique).

* Sanofi a signé la troisième plus forte baisse du CAC 40 (-1,18% à 87,65 euros) après avoir annoncé ce matin le départ du Dr John Reed, Responsable Monde Recherche et Développement du groupe depuis mai 2018. Les commentateurs retiennent surtout que Sanofi a annoncé mi-aout 2022 l'arrêt du développement clinique de l'amcenestrant, molécule destinée à lutter contre certains cancers avancés du sein, et que cet échec intervenait près d'un an après l'arrêt fin septembre 2021 du développement du vaccin anti-Covid du laboratoire, pris de court par ses concurrents Moderna et Pfizer.

Sanofi affirme que John Reed a " posé les bases de la transformation de la R&D de l'entreprise " . Il a " contribué à remodeler les procédés de découverte et de développement de thérapies " du groupe, en concentrant les efforts sur " les médicaments premiers et meilleurs de leur classe thérapeutique, qui ont le potentiel de transformer la pratique de la médecine et d'améliorer la vie des personnes atteintes de maladies graves ".

Le groupe pharmaceutique tente de rassurer en rappelant qu'il lancera en 2023 deux médicaments " premiers ou meilleurs de leur classe thérapeutique ", Altuviiio et Beyfortus, qui " répondront à des besoins importants " dans les domaines de l'hémophilie et de la bronchiolite respectivement. L'entreprise anticipe au cours des 15 prochains mois 27 publications scientifiques et deux publications de résultats d'essais pivots dans la sclérose en plaques et la bronchopneumopathie chronique obstructive.

Alors que John Reed " quittera l'entreprise pour poursuivre une opportunité à l'extérieur de Sanofi ", le groupe a entamé le processus de recherche interne et externe pour sa succession. Le Dr Dietmar Berger, Responsable Monde Développement depuis mai 2019 et Chief Medical Officer depuis février 2020, ancien de Genentech, Bayer et Amgen, a accepté d'assurer l'intérim de la direction de l'organisation R&D.

* Orange, Deutsche Telekom ,Telefónica et Vodafone vont former une coentreprise pour la mise en œuvre en Europe d’une plateforme technologique de marketing numérique conçue nativement pour prendre en compte les besoins de protection des données personnelles des consommateurs. Cette solution devrait bénéficier à la fois aux consommateurs, aux annonceurs et aux éditeurs. La création de cette nouvelle entité a été autorisée par la Commission européenne, conformément au règlement de l’Union européenne relatif au contrôle des concentrations entre entreprises.

Les quatre sociétés prendront des parts égales de 25 % chacune dans cette nouvelle coentreprise, qui sera basée en Belgique et gérée par une direction indépendante, sous le contrôle d'un Conseil de surveillance nommé par les actionnaires.

Cette coentreprise est le résultat d'un projet lancé par Vodafone et géré conjointement par les quatre opérateurs dans le but de développer une solution technologique pour la publicité numérique en Europe.

La coentreprise exposera prochainement sa vision et sa stratégie, dont notamment ses projets de commercialisation.

* Air India, propriété du conglomérat indien Tata Group, a entériné une commande historique à Airbus et Boeing d'environ 500 appareils pour une facture estimée à plus de 100 milliards de dollars (93,5 milliards d'euros) au prix catalogue, selon les informations de Reuters. L'annonce de cette commande pourrait être officialisée cette semaine. Dans le détail, Air India devrait acquérir 250 Airbus (210 appareils monocouloirs A320neos et 40 bi-couloirs A350) et 220 Boeing (190 monocouloirs 737 MAX, 20 787 et 10 777X, plus larges).
* Renault (+1,56% à 41,53 euros) et Nissan ont annoncé qu’ils consacreront un investissement de 600 millions de dollars à la production de six nouveaux modèles en Inde, dont deux véhicules électriques. Des activités de R&D supplémentaires leur permettront de créer jusqu'à 2 000 nouveaux emplois sur leur site commun situé en périphérie de Chennai (Tamil Nadu), le « Renault Nissan Technology & Business Centre » qui « vise à devenir neutre en carbone » « grâce à une augmentation significative de la production d'énergie renouvelable ».

Les deux constructeurs ont annoncé dès le 6 février dans le cadre de la refonte de leur partenariat qu'ils collaboreraient notamment en Inde " sur plusieurs projets de nouveaux véhicules, dont des nouveaux SUV, partagés par Renault Group et Nissan, et une nouvelle voiture Nissan dérivée de la Renault Triber ", et qu'ils envisageaient également de lancer " des véhicules électriques communs du segment A ".

Nous savons désormais que les six nouveaux modèles seront au nombre de trois pour chaque entreprise, conçus et produits à Chennai, basés sur des plates-formes communes de l'Alliance " tout en conservant le style individuel et distinctif des marques respectives ".

Quatre nouveaux SUV du segment C feront partie des nouveautés. Deux nouveaux véhicules électriques du segment A seront les premiers véhicules électriques de Renault et de Nissan en Inde, s'appuyant sur l'expertise des deux marques en matière d'électrification, qui a débuté avec la Nissan Leaf et Renault Zoe il y a plus de dix ans.

**ANALYSE**

* Les derniers jours de ce mois de janvier 2023 ont été l'occasion de la publication simultanée des chiffres de la croissance sur les deux rives de l'Atlantique, permettant de réaliser un premier bilan des trois années qui nous séparent de la période prépandémique.

La croissance totale de la zone euro aura été de 2,4 % entre le dernier trimestre 2019, et le dernier trimestre 2022, à comparer aux 5,1 % des Etats-Unis sur cette même période. Derrière cette différence, qui pourrait tout de même contenter les Européens, tant ce résultat est différent de la crise subie en 2008 (la croissance totale de la zone euro avait été de -2,1 % sur les trois années qui séparent 2008 à 2010), c'est la structure de celle-ci qui soulève une question.

Afin de déterminer plus justement la dynamique de croissance d'une zone économique, il est utile d'en extraire les composantes les plus importantes, notamment celles de l'investissement global et de la consommation privée, pour prendre le pouls, aussi bien du coeur de la demande domestique qu'est la consommation des ménages, que de l'appétit des entreprises à l'égard de l'investissement. Or sur cet agrégat, qui peut être considéré comme représentant le moteur pur de la croissance, le différentiel entre Etats-Unis et zone euro devient majeur.

Concernant la consommation : les ménages américains ont dépensé 7,8 % de plus à la fin de l'année 2022, comparativement à la fin de l'année 2019, en ajustant de l'inflation ; les ménages européens, eux, ont vu leur consommation baisser de 0,1 % entre le dernier trimestre 2019 et le 3e trimestre 2022, dernier chiffre disponible. De plus, selon les prévisions réalisées par la BCE, cette consommation devrait subir une contraction à l'occasion du dernier trimestre 2022.

Côté investissement, la situation est assez similaire. Malgré la très lourde chute de l’investissement résidentiel au cours de l'année 2022, la somme du secteur privé (+6,2 % depuis fin 2019) et public (+0,5 %) permet à l'investissement américain d'atteindre un niveau 5,2 % supérieur à celui de la fin de l'année 2019. Pour la zone euro, l'investissement total affiche une baisse de -2,6 % entre le dernier trimestre 2019 et le 3e trimestre 2022.

L'addition des deux composantes majeures du PIB 2022 permet aux Etats-Unis de présenter une « croissance cœur » 7,2 % supérieure à son niveau de 2019, soit un rythme annuel de 2,3 %, conforme à ce qu'il aurait été si la crise n'avait pas eu lieu. Dans le même temps, la zone euro voit ce même agrégat atteindre - au 3e trimestre 2022 - un niveau 0,9 % inférieur à son niveau de la fin 2019, signalant une perte sèche correspondant à plus de trois années complète d'activité, en tenant compte du temps écoulé.

Cette situation est d'autant plus problématique que les plus récentes projections réalisées par la BCE font état d'une croissance de la consommation de 0,7 % en 2023, puis de 1,5 % en 2024 et 2025, alors que l'investissement est attendu à 0,7 % en 2023, 2,2 % en 2024 et 2,8 % en 2025. En conséquence, au cours de l'année 2025, la somme de ces deux composantes aura subi un décrochage de 10 % en comparaison de sa tendance d'avant crise.

Malgré ce résultat, la Banque centrale européenne a confirmé le 2 février dernier sa stratégie de hausses de taux afin de lutter contre l'inflation, en affichant clairement son ambition : « À terme, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux restrictifs permettra de réduire l'inflation en freinant la demande… »

**L’AGENDA DU 14 février 2023**

**7h30 en France**  
Chômage au sens du BIT au quatrième trimestre  
  
**11h00 en zone euro**  
PIB au quatrième trimestre  
  
**14h30 aux Etats-Unis**  
Inflation en janvier